

règlement de tout problème qui peut se poser. Les fonctionnaires du gouvernement canadien s'assurent activement, aussi, que toutes les parties, y compris les agriculteurs, respectent les lois canadiennes. Les partenaires étrangers du Canada sont très favorables à ces programmes et le nombre des travailleurs agricoles envoyés au Canada continue d'augmenter.

Réaffirmer le droit souverain de chaque État de formuler et d'appliquer son propre cadre juridique et ses politiques applicables aux migrations, dont l'attribution aux immigrants de l'autorisation d'entrer, de demeurer ou d'exercer une activité économique, en pleine conformité avec les instruments internationaux applicables portant sur les droits de la personne, et dans un esprit de coopération.

Citoyenneté et Immigration Canada

Depuis 1996, le Canada participe activement à la Conférence régionale sur les migrations (CRM), également connue sous le nom de Processus de Puebla. Appartiennent à la CRM tous les pays d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale, ainsi que la République dominicaine; elle constitue une tribune pour la discussion des politiques relatives aux migrations dans un contexte de respect intégral de la souveraineté de chaque pays membre. Tous les pays membres ont engagé un certain nombre d'initiatives conformément à un plan d'action qui met l'accent sur des domaines comme la politique des migrations, le développement et les migrations, la lutte contre le trafic de migrants, la coopération internationale pour le retour des migrants extra-régionaux, les droits de la personne des migrants et la coopération technique.

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international et de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), le gouvernement du Salvador et l'Organisation internationale des migrations (OIM) ont conjointement parrainé un séminaire sur les femmes et les enfants migrants, lequel s'est tenu à San Salvador en février 2000. Les délibérations du séminaire viennent tout juste d'être publiées par l'OIM, grâce à un financement accordé par le CIC. En guise de suivi des conclusions du séminaire, CIC, conjointement avec le gouvernement du Mexique, a parrainé un atelier sur les enfants migrants de la rue dans le cadre de la 5^e Conférence internationale Métropolis tenue à Vancouver, au Canada, en novembre 2000.

En septembre 2000, le Canada a accueilli la première visite officielle dans un pays du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants, M^{me} Gabriela Rodriguez Pizarro. M^{me} Rodriguez a visité Vancouver, Toronto, Montréal et Ottawa, et elle a pu prendre la parole devant un large éventail de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des représentants de la société civile et des migrants. Le Rapporteur spécial préparera un rapport sur sa visite au Canada, lequel sera soumis à la session d'avril 2001 de la Commission des droits de la personne à Genève, en Suisse, à titre d'annexe à son principal rapport thématique.

Rechercher le respect intégral et l'observation de la Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires particulièrement en ce qui concerne le droit des ressortissants, indépendamment de leur statut du point de vue de l'immigration, de communiquer avec un agent consulaire de son propre État en cas de détention.